



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/43
11 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-quatrième réunion
Montréal, 7 – 11 avril 2008

PROPOSITION DE PROJET: NIGERIA

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur le projet de proposition suivant :

Solvants

- Plan national d'élimination des CFC (quatrième et cinquième tranches) PNUD

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Nigéria, le PNUD a présenté à la 54^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour les quatrième et cinquièmes tranches du plan national d'élimination des CFC pour le Nigéria, pour un coût de 797 122 \$US pour la quatrième tranche et de 489 181 \$US pour la cinquième tranche plus les coûts d'appui d'agence, arrivant ainsi à un total de 111 407 \$US pour les deux tranches.

Contexte

2. L'accord pour le Plan national d'élimination des CFC entre le Gouvernement du Nigéria et le Comité exécutif vise à l'élimination totale des CFC dans les secteurs des aérosols, de la mousse et de la fabrication et de l'entretien de l'équipement de réfrigération d'ici le 31 décembre 2009. L'accord a été approuvé en principe à la 38^e réunion du Comité exécutif avec un niveau de financement de 12 193 400 \$US devant être réparti en 8 tranches. Le PNUD, en tant qu'agence principale d'exécution, est responsable des activités de mise en œuvre dans le secteur de la fabrication des mousses et dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, ainsi que de la gestion globale du Plan. L'ONUDI est responsable des secteurs de la fabrication des aérosols et de l'équipement de réfrigération.

3. Jusqu'à ce jour, le financement a été approuvé pour les trois tranches à la 38^e réunion en 2002 (pour les activités de 2003), à la 41^e réunion en 2003 (pour les activités de 2004) et à la 44^e réunion en 2004 (pour les activités de 2005). L'ensemble des activités pour l'ONUDI ont été financées à partir des deux premières tranches, laissant ainsi le PNUD comme étant la seule agence d'exécution avec un financement considérable.

4. Avec l'approbation de la seconde tranche à la 41^e réunion, il a été demandé au PNUD dans la décision 41/57 de prévoir, dans le programme d'exécution annuel de 2004, l'élaboration d'une méthode afin de mener un audit indépendant visant à vérifier les limites de consommation pour 2003 et les années suivantes. L'approbation de la troisième tranche à la 44^e réunion s'est fondée sur la compréhension du fait que le décaissement du financement ne devrait pas commencer avant que les conditions de la décision 41/57 n'aient été remplies et que la vérification des limites de la consommation sectorielle de 2003 et de l'élimination annuelle y relative spécifiée dans le plan national d'élimination des CFC n'aient été confirmées. En décembre 2006, le Secrétariat a confirmé que ces conditions avaient été remplies et a informé le PNUD afin que la tranche puisse être libérée.

5. Depuis la 44^e réunion, le Secrétariat a débattu à de nombreuses reprises avec le PNUD et diverses discussions ont eu lieu avec le Gouvernement du Nigéria afin de résoudre un certain nombre de questions fondamentales liées à la vérification des résultats et à l'existence d'un système de délivrance d'autorisations et de quotas. Des demandes de tranches ont été soumises pour examen aux 50^e et 53^e réunions, mais elles ont été ensuite retirées car le Secrétariat a indiqué qu'il ne pouvait pas délivrer de recommandation favorable en raison, *inter alia*, d'insuffisances notamment au niveau de la vérification.

Vérification

6. Le PNUD a présenté un rapport de vérification à la 53^e réunion. Contrairement aux difficultés rencontrées auparavant au niveau de la vérification des importations, la vérification présentée à la 53^e réunion a établi que le Nigéria était maintenant suffisamment avancé dans son travail pour être à même de mettre en place et de faire fonctionner un système de délivrance d'autorisations et de quotas. Néanmoins, un certain nombre de points sur lesquels le Secrétariat a demandé des précisions, afin d'être suffisamment certain des données fournies pour 2005 et 2006, devaient encore être clarifiés. Ces points portent, *inter alia*, sur :

- a) Le choix du consultant et sa responsabilité, la portée exacte du rapport et l'exhaustivité des données recueillies dans le rapport ;
- b) Le moment de l'adoption des différentes procédures dans le système d'établissement des autorisations et des quotas, le choix des postulants pour les autorisations et le processus de délivrance des autorisations, le traitement des demandes d'importations par les différentes entités gouvernementales, les procédures de dédouanement dans les ports, la collecte et l'accumulation des données par les douanes, l'utilisation des codes des douanes spécifiquement destinés aux CFC pour un plus large ensemble de SAO ; et
- c) L'organisation et l'évolution de la coopération et des échanges de données entre l'Unité nationale d'ozone et le Service des douanes, l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle de l'alimentation et des médicaments (NAFDAC), le Ministère de l'environnement, du logement et du développement urbain, ainsi que d'autres agences de réglementation des substances chimiques.

7. Une vérification modifiée soumise à la 54^e réunion a indiqué une consommation de CFC de 559,82 tonnes PAO pour 2005 et de 454,0 tonnes PAO pour 2006. En 2005, le niveau de consommation maximum autorisé était de 1 725,4 tonnes PAO ; en 2006, il était de 1 015,9 tonnes PAO. La vérification a permis d'établir des informations satisfaisantes relatives aux questions soulevées, ainsi qu'une image claire de l'état d'avancement du système de délivrance des autorisations et des quotas au Nigéria, et de la façon dont il a évolué au cours des dernières années.

Rapport de mise en œuvre annuelle pour les années 2004 à 2007.

8. La mise en œuvre des activités de l'ONUDI dans le secteur de la fabrication des aérosols s'est concentrée sur deux entreprises, aboutissant à une élimination de 54 tonnes PAO. L'Équipement a été fourni en 2006 et a été installé et essayé, mais des retards ne permettront de terminer ces activités que début 2008. Onze entreprises ont été admises à participer dans le cadre des projets de l'ONUDI relatifs au secteur de la fabrication des appareils de réfrigération. Toutes les activités ont été menées à bien.

9. Selon les informations des douanes, il est évident que, en dehors de l'épuisement des stocks, aucun CFC-11 n'est utilisé dans le secteur des mousses. Comme le souligne le PNUD, cela ne signifie pas que toutes les activités sont entièrement mises en œuvre de façon

satisfaisante, mais plutôt que l'élimination du CFC-11 en particulier dans la fabrication des mousses pour les boîtes s'est fondée sur l'augmentation du prix du CFC-11 qui ne pouvait être compensé par les prix des produits. Les activités de mise en œuvre s'efforcent de garantir les niveaux de qualité et de sécurité antérieurs.

10. L'équipement planifié pour les deux projets relatifs à la mousse rigide a été livré ; et l'activité a été terminée au cours de la période 2006/2007. Après avoir terminé l'identification et la détermination de l'égibilité, 60 jeux d'équipements de mousses pour boîtes ont été achetés. 44 d'entre eux ont été installés et commandés au cours de la période considérée 2005/2006. La livraison d'un second lot de 35 machines pour la mousse pour boîtes a eu lieu pendant la période 2006/2007 et l'équipement est en cours d'installation. Pour la troisième phase, un plan d'exécution a été prévu et fait à l'heure actuelle l'objet d'une révision. Il comprend 16 unités pour la mousse.

11. La formation pour les entreprises de mousses pour boîtes a été menée pendant la période 2005/2006 en vue de fournir des informations techniques et une assistance aux bénéficiaires en mettant un accent particulier sur l'exécution du processus de production de la mousse à base de chlorure de méthyle. Néanmoins, pendant une visite d'un expert international en 2007, il est apparu que dans le sous-secteur de la mousse pour boîtes, les bénéficiaires du projet avaient de faibles connaissances techniques sur le sujet. Ce constat fait actuellement l'objet de discussions avec le gouvernement et cette question sera fondamentale au cours de l'année de mise en œuvre à venir.

12. Dans le secteur de la réfrigération, un programme et un manuel de formation préparés pour la formation de techniciens au niveau national ont été finalisés en mai 2007. Trois ateliers de « formation des formateurs » en « Bonnes pratiques en matière de gestion des réfrigérants » ont été organisés pour les 30 centres de formation en réfrigération choisis en novembre et décembre 2006, bénéficiant ainsi de l'arrivée du premier jeu de matériel de formation. Environ 60 formateurs ont participé aux ateliers. L'équipement a été ensuite envoyé à 30 centres de formation. Un autre atelier de formation des formateurs portant spécifiquement sur les solutions de substitution des SAO a eu lieu en septembre 2007 avec la participation des mêmes 60 formateurs qui avaient participé aux ateliers précédents. La première formation sur la reconversion et le recyclage a également eu lieu en septembre 2007.

13. Quatre-vingt-cinq identificateurs de réfrigérants ont été achetés et utilisés au cours des trois ateliers de formation des formateurs en octobre 2006. Environ 60 formateurs ont participé à ces ateliers. Par la suite, l'équipement a été livré aux douanes et à deux autres organisations influentes sur le plan de la réglementation des substances chimiques.

14. Le PNUD a signalé un chiffre de consommation préliminaire de CFC correspondant à 384 tonnes PAO pour l'année 2007. Ce chiffre se situe considérablement en-dessous de la consommation autorisée dans l'accord pour 2007, à savoir 507,6 tonnes PAO.

Programme de mise en œuvre annuel 2008

15. Le programme de mise en oeuvre annuel 2008 devrait former 500 agents de douanes et livrer 85 identificateurs de réfrigérants (104 300 \$ US), distribuer 70 jeux d'équipement d'entretien des appareils de réfrigération et former 4000 techniciens (891 526 \$US), livrer de l'équipement de reconversion et de recyclage (R&R) et former les techniciens à son utilisation (894 795 \$US), livrer l'équipement restant à environ 51 entreprises (1 255 600 \$US) et continuer à soutenir l'unité de gestion des programme (111 250 \$U plus les paiements liés aux années précédentes). Les dépenses prévues sont fondées sur les fonds restants des tranches précédentes et sur l'approbation des quatrième et cinquième tranches requises.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

COMMENTAIRES

16. Le PNUD a fourni un rapport de vérification amendé. La vérification définit certaines insuffisances du système, notamment un manque de coopération entre les différentes entités gouvernementales jusqu'en 2006 y compris, la portée limitée du système de collecte des informations douanières pour 2005 et 2006 sur certaines zones frontalières, ce système n'ayant atteint une couverture de 100 pour cent qu'en 2007, et un système de quotas ne fonctionnant pas entièrement jusqu'à ce que les quotas n'aient été déterminés pour 2008. Mais il apparaît également clairement que le Nigéria a considérablement amélioré le système d'autorisations et de quotas au cours de ces trois dernières années.

17. Sur la base des informations reçues, on peut estimer que le système en 2005 et 2006 était déjà considérablement avancé pour qu'il n'y ait qu'une petite marge d'erreur, tandis que les importations enregistrées de CFC pour 2005 et 2006 se situent largement en-dessous du niveau de consommation maximum autorisé dans le cadre de l'Accord. Le Secrétariat estime par conséquent que la vérification permet d'établir que la consommation du Nigéria se situe bien en-dessous du niveau de consommation maximum autorisé de 1 725,4 tonnes PAO et de 1 015,9 tonnes PAO conformément à l'Accord pour 2005 et 2006 respectivement.

18. Les données vérifiées pour 2005 ne correspondent pas aux données signalées conformément à l'article 7. La vérification a établi qu'une consommation de 559,82 tonnes PAO pour 2005 ; tandis que 466,1 tonnes PAO étaient signalées en application de l'article 7. Les chiffres pour 2006 sont cohérents. Il a été conseillé au PNUD d'informer le Nigéria au sujet de la nécessité de soumettre au Secrétariat de l'ozone les données révisées conformément à l'article 7.

19. Le Secrétariat a abordé un certain nombre de questions avec le PNUD au sujet du signalement des informations au cours des années précédentes et de la planification pour 2008. En termes généraux, le Plan d'élimination des CFC pour le Nigéria a fait des progrès dans le secteur des mousses mais a un retard considérable au niveau de la mise en œuvre dans le secteur de l'entretien, pour diverses raisons. Malgré ce retard, la consommation semble être en

diminution rapide. La mise en œuvre s'est accélérée de façon notable en 2007 et semble être sur une voie prometteuse.

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat du Fonds recommande une approbation sans réserve du Plan annuel de mise en œuvre 2008 et des quatrième et cinquième tranches du Plan national d'élimination des CFC pour le Nigéria avec des coûts d'appui associés au niveau du financement figurant dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
	Plan national d'élimination des CFC (quatrième et cinquième tranches)	1 286 303	111 407	PNUD